

Evaluation du risque cardiovasculaire

SCORE2

Ce qu'il faut savoir

Votre **laboratoire** vous propose à l'occasion de la réalisation de votre bilan lipidique prescrit par votre médecin, **une évaluation personnelle et gratuite de votre risque cardiovasculaire**, intitulé **SCORE2**.

Cet index, validée par les instances médicales européennes, évalue le risque et permet de classer individuellement la personne selon **trois catégories de risque** de maladies cardiovasculaires (CV) : faible à modéré, élevé ou très élevé.

Il est mesuré à partir de vos paramètres suivants : **âge, sexe, fumeur** ou pas, taux de **cholestérol total** et de « mauvais cholestérol » et chiffre de **pression artérielle** maximale (systolique). Ce calcul a été validé par de larges études scientifiques.

Il vous est fourni par votre laboratoire **dans un but de prévention**, et **s'adresse exclusivement aux personnes en bonne santé** entre 40 et 69 ans. Il n'est pas utilisable en cas de maladie cardiovasculaire existante, de diabète, de maladie rénale, d'hypercholestérolémie familiale ou de traitement médicamenteux contre le cholestérol.

URPS
Biologistes

Alliance
du Cœur



Société
Française de
Cardiologie

Cette opération de dépistage cardiovasculaire est réalisée sous le patronage de la Société Française de Cardiologie.

Ce **SCORE2** sera communiqué à votre médecin traitant. Il permet d'adapter votre prise en charge en matière de prévention selon le niveau de risque (style de vie, tension artérielle, traitement médicamenteux...)



De quoi avons-nous besoin pour calculer le SCORE2 ?



Au laboratoire, grâce à la Carte Vitale, nous connaissons votre âge et votre sexe.

Nous avons besoin de savoir si vous fumez ou non du tabac, et si vous avez arrêté, est-ce qu'il y a plus de 5 ans ?



Nous allons aussi mesurer votre pression artérielle pour le calcul. Enfin, et c'est pour cela que vous êtes venu(e) au laboratoire, nous allons mesurer les taux de cholestérol (total, bon et mauvais).

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui nous permettra de calculer l'index de risque cardiovasculaire SCORE2.



Est-ce gratuit ?



Ce calcul est proposé gratuitement par votre laboratoire. Le dosage du cholestérol, qui est indispensable pour le calcul, est pris en charge par les caisses de Sécurité Sociale.

Est-ce pour tout le monde ? Presque...

Il n'est utilisable que pour les personnes âgées **de 40 à 69 ans**. Il ne peut pas être calculé pour les personnes atteintes de diabète, de maladie rénale ou cardio-vasculaire (hypertension, angine de poitrine, infarctus, artérite...) et n'ayant aucun traitement médicamenteux contre le cholestérol.



Puis je le montrer à mon médecin ?

Bien sûr !

Le SCORE2 est validé scientifiquement par les instances médicales françaises et européennes